



ROYAUME DE BELGIQUE

Déclaration délivrée par

Filip De Maesschalck, Ministre conseiller,

***Assemblée générale – Utilisation du veto – « La situation au
Moyen-Orient, y compris la question palestinienne »***

New York, le 8 avril 2024

Monsieur le Président,
Excellences,

Six mois se sont écoulés depuis les terribles attaques terroristes perpétrées par le Hamas. Nous sommes depuis lors les témoins d'un conflit d'une rare intensité. Les populations civiles – y compris les otages – en sont les premières victimes. Les acteurs humanitaires paient de leur vie le prix d'une aide désespérément insuffisante. C'est inacceptable.

La guerre a des règles. Or, ces derniers jours encore, sous nos yeux, et malgré l'adoption de la Résolution 2728 par le Conseil de Sécurité, ces règles sont bafouées à Gaza: des civils meurent, y compris de faim, des humanitaires sont pris pour cible et des hôpitaux sont dévastés.

Monsieur le Président,

La résolution 2728 adoptée par le Conseil de Sécurité doit être mise en œuvre. Conformément à l'article 25 de la Charte, tous les Etats membres des Nations Unies ont convenu "d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de Sécurité".

La Belgique rappelle également l'obligation de mettre en œuvre les mesures conservatoires indiquées par la **Cour internationale de Justice**, en ce compris celle demandant à l'Etat d'Israël de :

« prendre toutes les mesures nécessaires et effectives pour veiller sans délai, en étroite coopération avec l'ONU, à ce que soit assurée, sans restriction et à grande échelle, la fourniture par toutes les parties intéressées des services de base et de l'aide humanitaire requis de toute urgence, [...] en particulier en accroissant la capacité et le nombre des points de passage terrestres et en maintenant ceux-ci ouverts aussi longtemps que nécessaire »
[fin de citation].

Monsieur le Président,

Nous devons nous concentrer sur deux priorités absolues :

- La **protection des civils** de part et d'autre, afin d'endiguer les souffrances incommensurables qu'ils endurent, en particulier les femmes et les enfants.
- La recherche d'une **solution politique**, notamment face au risque persistant d'escalade et d'aggravation de la situation. Le **respect du droit international**, en ce compris le droit international humanitaire, doit constituer le fil conducteur de notre action.

Une majorité de membres de cette assemblée a condamné avec la plus grande fermeté les attaques terroristes du 7 octobre et appelle depuis lors à un cessez-le-feu immédiat, à la libération inconditionnelle de tous les otages et à la réalisation d'une **solution à deux Etats**. Pourtant, nous sommes réunis aujourd'hui pour acter, une fois de plus, l'incapacité du Conseil de sécurité à progresser sur ces points, malgré les efforts incessants entrepris par nombre d'entre nous.

Monsieur le Président, Chers collègues,

Nous avons une responsabilité collective : rendre vie à un **processus** politique permettant d'offrir des solutions à court terme à toutes les parties, ainsi que de préparer des accords à moyen et à plus long terme.

De tels accords, et les arrangements sécuritaires qui en découleraient, devraient, d'une part, fournir des **garanties sécuritaires pour Israël**, et, d'autre part, aboutir à **l'autodétermination du peuple palestinien** au sein d'un Etat palestinien indépendant, souverain et viable.

La Belgique apporte son plein soutien aux **initiatives** allant dans ce sens, notamment:

- les efforts européens pour un retour au processus de paix ;
- les efforts menés sur le terrain par les Etats-Unis, le Qatar et l'Égypte ;
- le projet français de résolution du Conseil de sécurité abordant les différentes phases d'une solution globale ainsi que les causes profondes du conflit ;
- et les voix de la société civile, tant israélienne que palestinienne, qui réclament un dialogue et qui proposent autant qu'elles le peuvent des solutions concrètes.

La Belgique se tient prête à accueillir un dialogue pour la paix afin de contribuer à l'avènement d'une paix globale, juste et durable.

Je vous remercie